

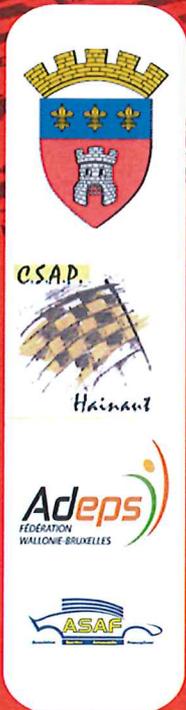
VISA ASAF N° : 050

4^{ème}

EuroMetropole
POSITION

2016 RALLYE DE TOURNAI 2016
7 - 8 & 9 OCTOBRE

Règlement particulier



4^{ème}

Rallye de Tournai

8 & 9 OCTOBRE 2016

ADRESSE DES VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES :
7500 TOURNAI, Avenue des Frères Rimbaut (Esplanade de l'Europe)
Contant Rs: 0476/24126

N° D'ENTREPRISE : 0501.559.680



1.**TIMING****1.1** Publication du règlement particulierDate & heure : **jeudi 11 août 2016** (9h00)**1.2** Date de début des engagements (*Voir Art. 3.3.8. du RSG*)Date & heure : **jeudi 25 août 2016** (9h00)**1.3** Clôture des engagements prioritaires (art 4.2 du rpr)Date & heure : **samedi 10 septembre 2016** (20h00)**1.4** Clôture des engagements à droits simplesDate & heure : **mercredi 5 octobre 2016** (12h00)**1.5** Attribution des numéros et affichage de la liste des engagésDate & heure : **Jeudi 6 octobre 2016** (19h00)Lieu : **Café le Régina, gare de Tournai, tel 0476/241264****1.6** Ouverture du secrétariat – Vérifications Administratives (VA) – Licence 1 jour – Road bookDate & heure : **samedi 08 octobre 2016** (09h00)Lieu : **Chapiteau de l'Esplanade de l'Europe
avenue des Frères Rimbaut, 7500 TOURNAI
Tel : 0476/241264****1.7** Début des reconnaissancesDate & heure : **samedi 8 octobre 2016** (09h30)**1.8** Clôture des inscriptions à droits majorés, fermeture des vérifications administrativesDate & heure : **samedi 8 octobre 2016** (15h00)**1.9** Ouverture des vérifications techniques (VT)Date & heure : **samedi 8 octobre 2016** (15h15)**1.10** Fin absolue des reconnaissances et des vérifications techniques (VT)Date & heure : **samedi 8 octobre 2016** (19h30)**1.11** Fermeture du secrétariat et de la permanenceDate & heure : **samedi 8 octobre 2016** (19h30)**1.12** Ouverture du secrétariat – VA et VT complémentaires éventuellesDate & heure : **dimanche 9 octobre 2016** (06h30)**1.13** Fermeture des VA et VT complémentaires éventuellesDate & heure : **dimanche 9 octobre 2016** (07h00)

1.14	Affichage de la liste des équipages et véhicules qualifiés et ouverture du parc fermé
	Date & heure : dimanche 9 octobre 2016 (07h15)
1.15	Départ de la 1 ^{ère} voiture "Prov'Historic" pour la 1 ^{ère} boucle
	Date & heure : dimanche 9 octobre 2016 (08h00)
1.16	Départ de la première voiture "Moderne" pour la 1 ^{ère} boucle
	Date & heure : 10 minutes après la dernière voiture Prov'Historic
1.17	Départ de la 1 ^{ère} Voiture "Prov'Historic" pour la 2 ^{ème} boucle
	Date & heure : dimanche 9 octobre 2016 (12h10)
1.18	Départ de la première voiture "Moderne" pour la 2 ^{ème} boucle
	Date & heure : 10 minutes après la dernière voiture Prov'Historic
1.19	Arrivée de la 1 ^{ère} voiture "Prov'historic" (heure approximative)
	Date & heure : dimanche 9 octobre 2016 (15h38)
1.20	Affichage des résultats officiels "Prov'historic"
	30 minutes après l'arrivée de la dernière voiture «PH»
1.21	Officialisation du classement "Prov'historic"
	30 minutes après l'affichage "officiel"
1.22	Départ de la première voiture "Moderne" pour la 3 ^{ème} boucle
	Date & heure : dimanche 9 octobre 2016 (16h28)
1.23	Arrivée de la 1 ^{ère} voiture "Moderne"
	Date & heure : dimanche 9 octobre 2016 (17h45)
1.24	Affichage des résultats officiels "Moderne"
	30 minutes après l'arrivée de la dernière voiture « moderne »
1.25	Officialisation du classement "Moderne"
	30 minutes après l'affichage des résultats officiels
1.26	Proclamation des résultats et remise des coupes
	30 minutes après l'affichage des résultats officiels

2.

ORGANISATION

2.1 Organisation

Le **Rallye de TOURNAI** sera disputé conformément aux dernières prescriptions de l'Association Sportive Automobile Francophone, dénommée ASAF, à ses annexes et au présent règlement particulier auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

2.2 Nom de l'organisateur, adresse et coordonnées

Secrétariat : **EuroMétropole Position**
Rue : **Place Crombez, 6**
CP : **7500** Ville : **TOURNAI**
Tel : **+32 (0)476/241264**
E mail : **ronald.smette@skynet.be**

2.3 Comité d'organisation

Président : **Ronald SMETTE**
Secrétaire : **Antony RICCIO**
Trésorier : **Pierre VERCRUYSE**
Membres : **Fanny SENELLE, Jean-Louis GOSSELIN, Damien DELMOTTE
Bruno DELMOTTE, Laurent BAERT, Alain SOYEZ, BEN HARB M.**

2.4 Officiels d'Epreuve

Directeur de Course :	Ronald SMETTE	lic HT 391
Directeur de Course-Adjoint :	Jean-Louis GOSSELIN	lic HT 390
Directeur de la Sécurité :	Pierre VERCRUYSE	lic HT 392
Directeur de la Sécurité-adjoint :	Franck CLARION	lic HT 393
Secrétaire du Rallye :	Stéphanie FOURDIN	lic HT 374
Secrétaire-Adjoint :	Aurélié DELADRIERE	lic HT 377

2.5 Commissaires Sportifs

Président :	Laurent WALBRECQ	lic HT 022
Membres :	Patrice BRECHT	lic HT 266
	Michel ROQUET	lic NA 951

2.4 Observateur et Inspecteur

Observateur de l'ASAF :	Jules LIEGEOIS	lic NA 937
Inspecteur Sécurité :	Lambert SEVRIN	lic LG 419

2.5 Commissaires Techniques

Président :	Jean-Claude PUISSANT	lic NA 957
Membres :	Georges GILBERT	lic NA 973
	Didier LIBOIS	lic HT 330
	Katia LIEMANS	lic NA 902
	Yves BAR	lic NA 802
Secrétaire :	Marie-Luce CATOUL	lic NA 964
	Martine PREVOT	lic NA 988

2.6 Officiels d'Epreuve mandatés par l'organisateur

Relation concurrents :	Alain	SOYEZ	lic HT 211
Responsable de la EC1 :	René	DEMARTEAU	lic NA 801
Chef de la Sécurité de la EC1 :	Eric	MASSART	lic CAS 21422
Responsable de la EC2 :	Luc	JONIAUX	lic HT 367
Chef de la Sécurité de la EC2 :	Eric	GARNIER	lic CAS 20746
Responsable de la EC3 :	Antony	RICCIO	lic HT 388
Chef de la sécurité de la EC3 :	Damien	DELMOTTE	lic CAS 20241
Chef de la sécurité adjoint EC3 :	Bruno	DELMOTTE	lic CAS 20973
Responsable de la EC4 :	Guy	RENARD	lic LG 412
Chef de la sécurité de la EC4 :	Isabelle	DUBOURG	lic CAS 20429

2.7

Secours médicaux

Equipe Médicale du CRS	Christian DUVILLE
Croix rouge de Belgique :	5 ambulances

3.

MODALITES GENERALES

3.1 Eligibilité

Le Rallye de Tournai est une épreuve OPEN de type "B" comptant pour le Championnat des Rallyes de la Fédération Wallonie-Bruxelles et le Championnat de Hainaut.

3.2 Admission des véhicules

L'épreuve accueillera les concurrents des divisions 1, 2, 3 et 4 ainsi que ceux des divisions PH Classic et PH/SR.

3.3 Description du parcours

- Les concurrents parcourront 2 boucles identiques et une 3^{ème} boucle comportant uniquement les deux premières EC ;
- Les 2 premières boucles comptent chacune **113,100 Km dont 58,600 Km** d'étapes de classement et la troisième boucle, laquelle ne comportera que les 2 premières spéciales, compte une longueur de **60,300 Km dont 30,000 Km** d'étapes de classement ;
- La distance totale des **10** étapes spéciales parcourues est de : **147,200 Km** ;
- La distance totale du parcours est de : **286,500 Km** ;

Le parcours comporte 3 étapes chronométrées, à savoir :

EC1 : 15,000 Km (89°/° asphalte, 11% non revêtu) ; Boucle Show de moins de 2 tours ;

EC2 : 15,000 Km (98°/° asphalte, 2% non revêtu) ; En ligne ;

EC3 : 15,000 Km (100°/° asphalte, 0% non revêtu) ; En ligne ;

EC4 : 13,600 Km (100°/° asphalte, 0°/° non revêtu) ; En ligne ;

Les concurrents des divisions Prov'Historic participeront aux deux premières boucles, soit **117,200 Km** d'étapes de classement pour une distance totale du parcours de **226,200Km** ; Ils prendront le départ **AVANT** les concurrents des autres divisions.

3.4 Engagements

Le **bulletin d'engagement** lisiblement complété, accompagné de la fiche des « Vérifications », DEVRA parvenir, uniquement, **par voie postale**, au plus tôt le 25 août 2016 et, au plus tard, le 05 octobre 2016 avant 12 H 00, à **RICCIO Antony, Place d'Esplechin 8 à 7502 ESPELECHIN**.

N.B. : Aucun envoi recommandé ne sera, ni accepté, ni retiré.

Le **montant du droit d'engagement** devra **OBLIGATOIREMENT** être viré au crédit du seul compte bancaire suivant et s'y trouver en dépôt avant le **05 octobre 2016 à 12 heures** avec en communication les **NOM et prénom de l'équipage**. (Attention aux délais bancaire).

Banque AXA : **BIC AXABBE22 - IBAN BE32 7512 0629 5802** ouvert au nom de « **EuroMétropole Position** », 6, Place Crombez 7500 TOURNAI ;

Rappel : Le double d'un formulaire de virement n'est pas une preuve de paiement.

Passé ce délai, il sera encore possible de s'inscrire ou de payer le montant des frais d'inscription jusqu'au 8 octobre 2016 à 15 heures, moyennant le paiement d'une majoration de 20 pour cent. (*Voir Règlement Sportif général, Art. 9.1.b*)

Le nombre de participants est limité à 140 (Voir Art 9.2 du RSG et Art. 5. du RPR)

ATTENTION : Si le nombre de demandes d'engagements régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du RSG sera intégralement et strictement appliquée.

C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réservistes, 28 concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les 140 équipages initialement retenus, comme indiqué ci-dessus (voir Art. 9.2 du RSG).

Remarque : Les pilotes, prioritaires aux termes de l'art. 5.2 du RPR sont assurés d'être admis au départ pour autant que leur demande d'engagement complet et régularisée (droit d'engagement sur le compte bancaire) parvienne à l'organisateur avant le 10 septembre 2016 à 20 heures.

Passé ce délai, plus aucune préséance ne leur sera accordée et leur demande sera traitée avec l'ensemble et suivant l'ordre chronologique de réception.

3.5 Frais d'inscription (voir Art. 3.11 du RSG des Prescriptions ASAF)

- Le droit d'engagement pour les **Div. 1, 2 et 3** s'élève à **310€**.
- Le droit d'engagement pour la **Div. 4** s'élève à **360€**.
- Le droit d'engagement pour les **Div. Prov'Historic** s'élève à **270€**.

Si le concurrent refuse la publicité de l'organisateur, ces droits pourront être majorés de 25%, sauf pour les divisions « Prov'historic ». (voir art. 5 du RTG)

3.6 Remboursements

1. Remboursement lorsque le nombre limité d'engagés est atteint :

Dans la discipline qui autorise la limitation des engagés, un concurrent inscrit régulièrement et qui :

- a) Ne serait repris ni sur la liste des concurrents acceptés, ni sur celle des réservistes (soit, qu'il ne l'aurait pas souhaité, soit que le nombre maximum serait déjà atteint), se verrait remboursé de la totalité de ses droits d'engagement et ce, au plus tard dans les 10 jours qui suivent l'attribution des numéros ;
- b) Ayant accepté d'être réserviste, ne serait pas autorisé à prendre le départ, se verrait automatiquement remboursé de 80 pour cent des droits d'engagement et ce, au plus tard dans les 10 jours qui suivent l'épreuve.
- c)

2. Remboursement en cas d'annulation :

- a) En cas d'annulation de l'épreuve, les concurrents se verront remboursés de la totalité de leurs droits d'engagement dans les 10 jours qui suivent l'attribution des numéros.
- b) Si l'annulation de l'épreuve est consécutive à un cas de force majeure imprévisible et inattendu (catastrophes naturelles, événements extérieurs fortuits, etc.), jugé comme tel par le Collège des Commissaires Sportifs, l'organisateur pourra conserver un montant égal à 20 pour cent du droit d'engagement, si l'épreuve n'a pas débuté.
- c) Si elle a débuté, il pourra conserver la totalité des droits.
- d) Toutefois, le cas échéant, la partie de l'engagement qui aurait dû être affectée au paiement des primes d'assurances (et qui ne seront pas dues à l'assureur), devra être restituée aux concurrents.

3. Remboursement dans les autres cas (Voir Art. 9.2.4. du RSG – IMPORTANT) :

Tout concurrent engagé (ayant donc payé la totalité des droits d'engagement) et qui ne pourrait prendre part à l'épreuve pour un cas de force majeure (à justifier*), **DOIT** signifier son désistement par écrit à l'organisateur (Fax ou mail, autorisés).

A cette seule condition, il se verrait :

- a) Remboursé de l'intégralité des montants versés (et ce, dans les 30 jours suivant la fin de l'épreuve), pour autant que la signification de ce forfait parvienne à l'organisateur avant la fin de la période d'engagement à droits simples ;
- b) Remboursé de la moitié des montants versés (dans les mêmes délais que ci-dessus) si la signification du forfait parvient à l'organisateur après la clôture des engagements à droits simples mais avant le moment de l'ouverture du secrétariat de l'épreuve.

Si ce désistement intervient après l'ouverture du secrétariat de l'épreuve, les droits d'engagement payés resteront la propriété de l'organisateur.

(*)En cas de litige concernant la réalité du cas de force majeure, c'est le C.A. de l'ASAF qui tranchera sans appel.

3.7 Attribution des numéros (voir Art. 7 du RPR)

L'attribution et l'affichage des numéros de départ auront lieu **le 6 octobre 2016 à 19 heures**, au « **Café le Régina** » - Permanence jusqu'à 21h00. Ensuite, voir la page Facebook de l'Ecurie + au GSM 0476/241264 ;

Les numéros, en Divisions 1, 2, 3 et 4, seront attribués de **1 à 200** ; en Division PH-SR de **201 à 250** ; en Division PH-Classic, de **251 à 299**.

3.8 Reconnaissance (voir Art. 9 du RPR)

La reconnaissance du parcours devra se faire UNIQUEMENT, le 8 octobre 2016 de 10h45 à 19h30.

Elle devra être effectuée avec des voitures banalisées. A cet effet, un autocollant avec le n° d'inscription sera collé sur le pare-brise, coté convoyeur (voir enveloppe fournie).

A méditer : A chaque fois que quelqu'un contrevient aux règles en matière de "reconnaisances", il apporte un argument supplémentaire à la thèse de ceux qui veulent voir interdire les rallyes. Si l'envie vous vient d'enfreindre ces règles, demandez-vous, avant de passer à l'acte, si, vraiment, vous voulez être, ne serait-ce qu'en partie, responsable de la disparition de votre sport préféré.

Des juges de faits, dont l'identité suit, seront affectés à la surveillance des reconnaissances, AVANT, pendant et APRES le timing autorisé. Leur jugement sera sans appel.

N.B. : Les licenciés qui supposent être amenés à emprunter le parcours pour une raison valable, ont donc intérêt, pour éviter tout malentendu, à se faire connaître auprès de l'organisateur.

Identité et attributions des juges de faits :

Les personnes mentionnées dans la rubrique « Officiels d'épreuve » du présent règlement sont affecté(e)s à la surveillance des reconnaissances avant, pendant et après le timing autorisé.

Ils vérifieront également le respect de la zone d'assistance ainsi que l'utilisation des bâches imperméables.

3.9 Ravitaillement (voir Art. 2.1.4. du RPR)

Fréquence : 5 fois par boucle, à une des stations services situées sur le parcours de chacune des liaisons (Voir Road-Book). Attention, seuls les paiements par Bancontact sont possibles.

3.10 Assistance (voir Art. 14 du RPR)

Lors de l'épreuve, les assistances se feront obligatoirement aux seuls endroits renseignés dans le road-book (**Sur le site de l'Esplanade de l'Europe, au Centre de l'épreuve**).

Il est donc clairement entendu qu'en dehors de cette zone, seuls, des réparations ou ravitaillements effectués par les membres de l'équipage, utilisant du matériel ou des produits embarqués et avec les moyens du bord, seront autorisés (sauf ravitaillement en air, eau, huile, carburant, auprès des stations services reprises au point 3.9.

En cas d'infraction à cette règle, la mise hors course sera immédiatement prononcée.

4.

CENTRE DE L'ÉPREUVE

4.1 Parc fermé (voir Art. 15.1. du RPR)

Situation du parc fermé de départ : Avenue des Frères Rimbaut à 7500 TOURNAI, site de l'Esplanade de l'Europe.

4.2 Vérifications Techniques (voir Art. 3. du RPR)

Les VT préliminaires auront lieu le 8 octobre 2016 **à partir de 15 h15**, suivant l'heure indiquée sur la feuille des « Vérifications » ou suivant le timing défini sur la feuille de renseignements.

Emplacement : Sur le site de l'Esplanade de l'Europe, au Centre de l'Epreuve.

Rappel : Si un véhicule a été refusé lors des vérifications techniques du samedi, il est interdit d'en présenter un autre en remplacement aux vérifications complémentaires du dimanche matin (voir art. 3.11. du RPR)

Les éventuelles VT finales (ou approfondies, en cours d'épreuve) se dérouleront à l'emplacement ci-après désigné : *Sur le site de l'Esplanade de l'Europe, Centre de l'épreuve, dans un endroit fermé.*

Les VT obligatoires en cas d'accident ou d'abandon

Si, lors d'une compétition, un véhicule abandonne ou subit une sortie de route avec impact de quelque nature ou importance que ce soit (même sans dégâts causés apparents), il **devra** être présenté aux Commissaires Techniques de cette compétition dès la fin de la boucle en cours.

Emplacement des VT après abandon ou sortie de route : Sur le site de l'Esplanade de l'Europe, au Centre de l'Epreuve.

4.3 Vérifications Administratives

A. Contrôle administratif obligatoire :

Sur le site de l'Esplanade de l'Europe, au Centre de l'Epreuve, **de 10h00 à 15h00**, tel 0476/241264 ;

N.B. : Licences valables lors des épreuves OPEN

L'épreuve étant inscrite au calendrier OPEN (E.N.P.E.A.), elle est ouverte aux licenciés nationaux belges sous le couvert de leur seule licence RACB Sport. Les licenciés étrangers porteurs d'une licence « Nationale » ou « Internationale », seront également admis au départ sous le couvert de leur seule licence étrangère, à la condition qu'une attestation délivrée par leur ASN de tutelle, de participer à l'épreuve concernée soit jointe à leur engagement. (voir Art. 2.1.2. du RSG)

N.B. : une autorisation permanente de l'ASN, figurant sur la licence est acceptable également.

ATTENTION : En dehors des licences « 1J-B » et « 1J-A4 » (équivalentes aux licences « B » et « A4 »), il n'existe pas de licences d'un jour pour les rallyes de type « B » et « B-Short ». En ce qui concerne les concurrents devant détenir une licence supérieure, seuls ceux détenteurs de licences annuelles préalablement acquises (Voir art. 2.2.10 du RSG) seront donc admis au départ.

4.4 Récupération des licences

En cours d'épreuve :

Sur le site de l'Esplanade de l'Europe, au Centre de l'Epreuve ; Voir le «Relation Concurrent» ;

En fin d'épreuve :

Sur le site de l'Esplanade de l'Europe, au Centre de l'Epreuve ;

La récupération des licences est possible dès l'arrivée du concurrent, après présentation de sa voiture au préposé de la Commission Technique, jusqu'au moment se situant une heure après l'ouverture du parc fermé.

Une somme de **25 €** pour frais administratifs (par licence non récupérée) sera réclamée par l'ASAF aux concurrents ayant omis de récupérer leur licence (Voir Art. 1.1.9 du RPR).

5.

DOTATION

5.1 Proclamation des résultats

La proclamation des résultats et la remise des trophées se dérouleront le dimanche **09 octobre 2016** à l'intérieur du chapiteau situé sur le site de l'Esplanade de l'Europe au centre de l'Epreuve, au plus tôt 30 minutes après l'officialisation des résultats.

Des trophées seront distribués **successivement**, comme suit :

- 3 Premiers de la Division PH S/R ;
- Premiers de chaque classe de la Division PH Classic (16-17-18) ;
- 3 premiers de la Division PH Classic (classes 16-17-18 confondues) ;
- Première dame au classement général Div. 4 ;
- Premiers de chaque classe de la Div. 4 (pilote et copilote) ;
- 3 premiers de la Div. 4 (pilotes et copilotes) ;
- Première dame au classement général Div. 1-2-3 confondues
- Inter-écuries : calculé sur le classement de la D4
- Inter-écuries : (*voir Art 11 du RSG*) (calculé sur le classement des Div.1-2-3, confondues et séparément calculé sur le classement Div 4) ;
- premiers de chaque classe des Div. 1-2-3 (pilote et copilote) ;
- 5 premiers du classement des Div. 1-2-3 confondues (pilotes et confondus) ;

6.

POINTS DE CONTACTS

6.1 Permanences

- Jusqu'au 07 octobre 2016 à 18 heures, SMETTE Ronald, rue de la Marnière 99 à 7500 TOURNAI au 0032476241264 ou RICCIO Antony au 0032476345144 ;
- A partir du 08 octobre 2016 à 9h, avenue des Frères Rimbaut à 7500 TOURNAI ; SMETTE Ronald au 0032476241264 ;

6.2 Tableau d'affichage

Dans le chapiteau, au Centre de l'épreuve.

7.

DIVERS

- a) Road-book d'assistance. Panonceaux "assistance" (Voir Art. 17. du RPR)
- b) Programmes disponibles à partir du 08 octobre 2016 à 10h00 au centre de l'Epreuve, sous le chapiteau ;
- c) Restaurant-Brasserie dans le chapiteau du Centre du Rallye ;
- d) Animation en direct via notre partenaire PACIFIC FM sur 95.1 ;
- e) Auberge de Jeunesse à 200 mètres du Centre du Rallye ; Superbe endroit à prix défiant toute concurrence !
- f) Parc fermé gardé les deux nuits du 7 au 9 octobre 2016 ;

Pour tout renseignement complémentaire quelconque, restaurants, hôtels, etc., Ronald SMETTE se tient à votre entière disposition au 0032476/241264 ou par mail à ronald.smette@skynet.be

8

APPROBATIONS

En ce qui concerne les articles non repris au présent règlement, les textes des dernières Prescriptions l'ASAF -seront d'application.

Tous les cas non prévus, tout litige et toute contestation seront tranchés par la Direction de Course en accord avec le Collège des CS.

Le règlement a été approuvé par :

Pour la CSAP. Hainaut, Cédric Smoos, licence HT 255, le 12 juillet 2016

Pour l'ASAF, pour Jean-Claude Puissant, absent, Katty Bario, licece HT 011, le 14 juillet 2016.

La licence d'homologation du parcours a été délivrée en date du 06 juillet 2016 par Monsieur Lambert SEVRIN Lic LG 0419.

Club organisateur : EuroMétropole Position

N°

Epreuve : RA. De TOURNAI

Date : 8 et 9 octobre 2016

Bulletin d'inscription à renvoyer du 25/08/2016 Au 05/10/2016 (VOIE POSTALE UNIQUEMENT)
à Antony RICCIO, Place d'Esplechin 8 à 7502 ESPLECHIN

* MENTIONS RESERVEES A L'ORGANISATION

Engagement reçu *	Paiement reçu *	Ordre d'inscription *	Division*	Challenge B. Thiry <input type="checkbox"/> Seuls, les pilotes préinscrits auprès de l'ASAF peuvent y prendre part (Chpt FWB, seulement)
Le / /	Le / /		Classe *	

PILOTE/CONDUCTEUR (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Je, soussigné, (pilote)

Nom : Si pseudonyme : Prénom : Homme / Femme
..... / « »

Né(e) le : Adresse : N° : ...

Code postal : Localité :

Accepte **n'accepte pas** d'être placé(e) sur la liste des réservistes si le nombre maximum d'engagés est atteint.

Si nous devons vous contacter : N°. Tél/ GSM : E-mail :

ASAF					VAS					N° Licence	Type	Ecurie
BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV			
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								

COPILOTE/PASSAGER (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom : Si pseudonyme : Prénom : Homme / Femme
..... / « »

Né(e) le : Adresse : N° : ...

Code postal : Localité :

Si nous devons vous contacter : N°. Tél/ GSM : E-mail :

ASAF					VAS					N° Licence	Type	Ecurie
BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV			
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								

VEHICULE : Marque : Type : Plaque n° :

Année de construction : Châssis : Cylindrée : cc

Divisions 1,2,3 et 4	Division 1	Classe 1 Min. A4 (0 à 1400 cc)	Classe 2 Min. A4 (+ de 1400 à 1600 cc)	Classe 3 Min. A3 (+ de 1600 cc)	
	Division 2	Classe 4 Min. A4 (0 à 1400 cc)	Classe 5 Min. A4 (+ de 1400 à 1600 cc)	Classe 6 Min. A3 (+ de 1600 à 2000 cc)	Classe 7 Min. A3 (+ de 2000 cc)
	Division 3	Classe 8 Min. A4 (0 à 1400 cc)	Classe 9 Min. A3 (+ de 1400 à 1600 cc)	Classe 10 Min. A3 (+ de 1600 à 2000 cc)	Classe 11 Min. A3 (+ de 2000 cc)
	Division 4	Classe 12 Min. A3 (0 à 1600 cc)	Classe 13 Min. A3 (+ de 1600 à 2000 cc)	Classe 14 Min. A3 (+ de 2000 cc)	Classe 15 Min. A3 (=Div. 1 ou 2, + de 2500/3000cc) (pneus de tourisme)
Divisions PH Classic et PH S/R	Classe 16 Min. A4 (+ de 1300 à 1600 cc)	Classe 17 Min. A4 (+ de 1600 à 2000 cc)	Classe 18 Min. A4 (+ de 2000 cc)	Division S/R Min. A3 (Toutes cylindrées)	

Si le copilote ne possède pas de permis de conduire ou la licence requise pour la conduite du véhicule engagé, il mentionnera avant sa signature : "Je m'engage sur l'honneur à ne piloter en aucune circonstance".

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, nous nous engageons à en observer toutes les prescriptions et certifications que les présentes données sont exactes. Nous certifions sur l'honneur que le véhicule est conforme à la dernière réglementation de l'ASAF et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée. Nous autorisons l'ASAF à effectuer toutes les vérifications reprises dans ses Prescriptions Sportives, destinées à en vérifier la conformité. Nous nous engageons, en outre, à nous soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui nous seraient imposés par l'organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.

Fait à le / /

(Faire précéder les signatures de la mention "Lu et approuvé")

Signature du pilote

Signature du co-pilote

Joindre votre palmarès et indiquer, au verso, la priorité dont vous pouvez bénéficier (engagement & numéro)

EPREUVE : Rallye de TOURNAI

Date : 8 et 9 octobre 2016

N° :

VERIFICATIONS

Renseignements d'identification à compléter par le concurrent avant le renvoi du document.

PILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom : _____ Prénom : _____ Signature : _____
Si pseudonyme : « »

Province :	ASAF					VAS					N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	BT <input type="checkbox"/>	HT <input type="checkbox"/>	LG <input type="checkbox"/>	LX <input type="checkbox"/>	NA <input type="checkbox"/>	AN <input type="checkbox"/>	LI <input type="checkbox"/>	OV <input type="checkbox"/>	VB <input type="checkbox"/>	WV <input type="checkbox"/>

COPILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom : _____ Prénom : _____ Signature : _____
Si pseudonyme : « »

Province :	ASAF					VAS					N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	BT <input type="checkbox"/>	HT <input type="checkbox"/>	LG <input type="checkbox"/>	LX <input type="checkbox"/>	NA <input type="checkbox"/>	AN <input type="checkbox"/>	LI <input type="checkbox"/>	OV <input type="checkbox"/>	VB <input type="checkbox"/>	WV <input type="checkbox"/>

Le Pilote ci-dessus désigné certifie être inscrit au challenge B. THIRY (Chpt FWB, seulement)

VOITURE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Marque - Type	N° Plaque	N° de châssis	Cylindrée	Division	Classe
..... CC

Compagnie d'assurance : Police n° :

RESERVE A LA COMMISSION TECHNIQUE ET A L'ORGANISATEUR

N° de portières / Capot AV	Fixations des roues
Pare-brise feuilleté	Fonctionnement des freins
Eclairage	Anneaux de remorquage
Documents de bord	Autocollants ASAF
Réservoir d'essence	Passeport ASAF PH N°
Canalisation d'essence	Vêtements (Combinaison)
Tôle pare-feu avant/arrière	Divers :
Arceau de sécurité	
Ceintures de sécurité / Harnais	Conformité de classe
Batterie	Conformité de division
Extincteur	Challenge B. Thiry (à vérifier) <input type="checkbox"/>
Appui-tête	(Modifier évtlt la liste des engagés)
Casque/ HANS	EN ORDRE <input type="checkbox"/>
Fixations dans l'habitacle	NON CONFORME <input type="checkbox"/>
Publicités sur vitres	Commissaire Technique
Rétroviseurs Ext. / Int.	Licence N° :
Ornement extérieur	Nom/Cachet :
Echappement	
Protections des tuyauteries	
Poids	SECRETARIAT DE L'ORGANISATION :
Elargisseurs de voies	
Pneumatiques	